



Le Bannier de la Butte d'Armont*



Le mot du Maire

Chers Saint-Cyriennes et Saint-Cyriens,

« Saviez vous que les huîtres sont des coquillages qui passent les fêtes de fin d'année dans des huttes appelées « bourriches ? » (Claude Piéplu)

2021 aura été une année compliquée à plus d'un titre. J'espère que vous avez pu fêter Noël avec votre famille et profité ainsi d'un moment festif. C'est très important.

L'évènement qui aura marqué l'année 2021, a été la création du marché qui a rencontré un franc succès, même les jours où la météo était exécrable. Je remercie les Saint-Cyriens qui nous ont soutenus dans ce projet et qui nous ont fait part de leur satisfaction, mais aussi les commerçants sans qui rien n'était possible.

Lors du marché du 5 décembre, nous avons dû refuser des exposants, faute de place. Le four à pain de la Ferme a été remis en marche les jours de marchés. Des pains et des terrines y ont été cuits et dégustés sur place. Un vrai régal ! Le prochain marché aura lieu le dimanche 5 février. Il n'y aura pas d'huître, une autre surprise vous attend, toute aussi gourmande.

Depuis quelque temps, j'ai constaté ainsi que de nombreux habitants, que nos rues devenaient moins sûres. Des automobilistes sont de moins en moins respectueux de la vitesse et de la réglementation sur la commune, malgré la présence d'enfants, promeneurs, cyclistes, animaux.

La vitesse, c'est dépassé ! Notre village, dans sa partie d'agglomération fait 1,6 km d'Est en Ouest. En roulant à 50 km/h de moyenne, il faut 2mn et 5s pour le traverser. En roulant à 40 km/h, il faut 2 mn et 40s. Soit un gain de 35 secondes ! Cela vaut-il le coût de prendre des risques pour si peu ?

C'est pour cette raison que je demandais depuis un an des aménagements de sécurité au Département de l'Essonne. Comme je vous l'indiquais en avril 2021, j'étais en rapport avec leurs services en vue d'obtenir des aménagements sur nos deux Routes Départementales. Je précisais alors que la négociation était « ardue » (bulletin n° 34). Je vous le confirme, elle l'a été et elle l'est encore. Je vous en fais un résumé dans ce bulletin. Les dos d'ânes n'ont pas été autorisés, seules les chicanes ont été acceptées. J'ai demandé aux gendarmes de Saint-Chéron de faire des contrôles plus réguliers. Des usagers ont été verbalisés, certains fortement, et des permis de conduire ont été retirés sur le champ. J'é mets deux souhaits pour la nouvelle année : que les automobilistes Saint Cyriens modèrent leur vitesse dans les rues de notre village en pensant à nos enfants et nos animaux préférés et aussi que les propriétaires d'animaux de compagnie soient plus vigilants. Et tout ira pour le mieux, dans le meilleur des mondes !



Pour le lotissement, un nouveau dossier est en cours d'instruction sur une superficie de 1,5 ha, libérée par la Direction des Affaires Culturelles. J'ai obtenu du lotisseur la création d'un cheminement pour la sécurité des piétons ainsi que des aménagements pour réduire la vitesse sur la Route de Paris. Une réunion s'est tenue en mairie le 17 décembre, en présence du directeur du Département de l'Essonne. Ce dernier a donné un accord verbal sur les solutions proposées. Ces travaux sont programmés pour 2022.

Il est temps de tourner la page ; VIVE 2022 !

Je vous souhaite à toutes et à tous, au nom du Conseil Municipal et du personnel une bonne et heureuse année.

Jean-Pierre Moulin

MEILLEURS
vœux

Les aberrations de la SNCF

Projets ralentisseurs

• RD n° 838 (Route de Paris)

En février 2021, le Maire a demandé la transformation du feu tricolore existant en feu à récompense ainsi que l'installation d'un coussin berlinois à l'entrée du rond-point pour faire ralentir sensiblement les usagers venant de Dourdan et ainsi sécuriser le passage piéton très utilisé par nos enfants pour se rendre à l'école. Le Département répond qu'un tel dispositif nécessitait un diagnostic basé sur un comptage routier.

Le 19 avril, le Département précise : Après comptages (10-16 février), les flux routiers ont montré que la proportion d'usagers dépassant la vitesse autorisée est de 3 % du trafic, parmi lesquels seule une frange circule en heure d'entrée/sortie d'écoles. Dans ces conditions, les dispositifs demandés par le Maire occasionneraient une contrainte injustifiée pour 97 % des usagers, 2444 usagers/jour seraient pénalisés.

Le Maire a contesté cette décision par courrier les 5 mai et 9 novembre 2021. A ce jour il n'y a pas eu de réponse.

• RD n° 27 (Rue du Pont-Rué)

Dans le courant de l'année 2020, le Maire a demandé à ces mêmes services l'installation de chicanes, toujours avec un même objectif : la réduction de la vitesse. Les services du Département ont installé les chicanes le 22 décembre. Si certains habitants les attendaient avec impatience, d'autres nous ont déjà fait part de leur mécontentement. Allez comprendre ! Cette installation est expérimentale, la Mairie fera remonter vos remarques au service concerné pour obtenir des améliorations.

• Rond-point du Jubilé

Vous êtes nombreux à réclamer un rond-point au carrefour du Jubilé ! Il faudrait se rappeler que cet aménagement ne dépend pas de la Mairie qui gère uniquement les voies communales.

Pour mémoire, un projet de rond-point a été proposé au Maire par le Conseil Général en 2008. Le Conseil Municipal dans la délibération du 18 septembre 2008 a donné son accord.

L'expression « il y a loin de la coupe aux lèvres » trouve là tout son sens !

Le 20 septembre 2021, le Maire été informé par un courriel qu'un chantier d'excavation de terres provenant du TGV sur la commune de JANVRY allait débuter en octobre, et que les terres allaient être étalées sur les communes de Saint Cyr-sous-Dourdan et Longvilliers, sans plus de détail.

M. MOULIN a signifié à la société de terrassement que la commune était située dans le périmètre de protection de la « Vallée de la Rémarde », et que de ce fait, le dépôt d'une Déclaration Préalable était obligatoire.

La notice de présentation est succincte, elle précise simplement que les déblais sont argilo-limoneux, qu'ils seront étalés sur 25 à 30 cm d'épaisseur et que l'objectif est d'améliorer la nature du sol existant. Il n'y a pas de précision sur les volumes, ni sur l'analyse des terres. M. MOULIN apprend par M. Christian SCHOETTL, Maire de JANVRY que les terres proviendront d'un chantier SNCF pour création d'une voie de secours du TGV sur près d'un kilomètre de longueur, représentant 120.000 m³ et entre 8.000 à 10.000 camions semi-remorques ; soit 16.000 à 20.000 rotations de poids lourds ! Les camions devront traverser les communes de Janvry, Fontenay-les-Briis, Briis-sous-Forges, Forges-les-Bains, Angervilliers et Saint-Cyr-sous-Dourdan.

Bien entendu, il n'est pas question de douter de la nécessité de créer une voie de secours, mais la décision de transporter les terres à travers plusieurs communes posent questions quant à la pollution générée par les camions et les engins de chantier, mais aussi quant à la sécurité des habitants des communes traversées. Nous nous battons sans relâche afin d'obtenir des aménagements de sécurité et nous apprenons que 16.000 à 20.000 camions vont rouler dans nos villages pendant une durée indéterminée ! Tout le monde sait que les chauffeurs sont payés au tour.

La CCDH - Communauté de Communes dont nous faisons partie, a eu l'obligation de créer un « Plan Climat Air Energie Territorial » (PCAET) dans le cadre de sa commission « Développement Durable », dont la finalité est d'améliorer la qualité de l'air et lutter contre toutes formes de pollution. Les champs

d'actions du PCAET comportent entre-autre, la réduction des émissions de gaz à effet de serre avec un objectif de les faire baisser de 44,7 % en 2030 et de 88,1 % en 2050 par rapport à l'année 1990 qui sert de référence. Or, chacun sait que les poids lourds sont extrêmement polluants.

Le comble, c'est que le Maire de Janvry souhaite réaliser une butte anti-bruit sur sa commune, la totalité du volume des terres peut rester sur place !

M. Christian SCHOETTL a fait paraître un article dans le journal « Le Parisien » et l'information a été diffusée dans le journal télévisé sur France 3. Il précise que le transport des terres par camions est une aberration ! L'affaire a été reprise par le Président du Département, M. François DUROVRAY. M. Jean-Raymond HUGONET, Sénateur de l'Essonne et élu à Limours a quant à lui interpellé Mme la Ministre de la Transition Ecologique, Barbara POMPILI et M. Jean-Baptiste DJEBARI, ministre délégué. Les élus de la CCPL (Communauté de Communes du Pays de Limours) ont voté une motion de censure contre le projet.

Lundi 10 janvier 2022, a eu lieu une réunion à laquelle M. MOULIN était présent avec M. Jean-Raymond HUGONET, M. Christian SCHOETTL, les Maires des communes concernées et un responsable de la SNCF. Ils lui ont fait part de leurs avis avec les arguments développés ci-dessus. Il semblerait qu'ils aient été entendus, la SNCF s'est engagée à étudier d'autres solutions, mais il va falloir rester vigilant. Nous espérons pouvoir bientôt vous informer du retrait du projet initial.

Une fois n'est pas coutume, « si la SNCF est en retard » sur ses travaux, ce ne sera pas de sa faute, mais celle des élus locaux !

Dénomination d'une voie

Le chemin cadastré C22, donnant sur la rue du Pont-Rué et parallèle au ruisseau a été nommé « impasse du Rouillon ». La dénomination de cette voie privée a été réalisée en accord avec les riverains et validée lors du conseil municipal du 10 décembre dernier.

Travaux

- Recalibrage des fossés bas de Foisnard, carrefour des Loges, chemin des Grands Champs, Route de Rambouillet
- Avancement de la route de Beauvais (2ème phase). Les services techniques renforcés par des bénévoles ont poursuivi fin octobre la consolidation des rives.
- Parking place Thomas Rappouël: remise en état avec un nouveau revêtement et marquages au sol.



Vie communale

Scolarité

Les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2022 sont réalisées en mairie sur présentation du livret de famille et justificatif de domicile.

Le collectif « Sécurisons Saint-Cyr »

Après avoir lancé une pétition suite à deux accidents d'animaux de compagnie, ce groupement d'habitants a présenté le 18 décembre dernier son analyse et ses préconisations à plusieurs élus dont M. le Maire. Les élus avaient déjà identifié les points critiques depuis longtemps et partagent une grande partie des observations de ces habitants mais doivent aussi tenir compte des contraintes administratives et budgétaires. Depuis plus d'une année des rencontres, courriers et démarches ont été engagés (voir ci-contre). Des chicanes provisoires ont été installées par le département dans la rue du Pont Rué.

Soyons précis, les aménagements et les décisions ne conviendront pas à tout le monde, chacun ayant un point de vue différent selon qu'il soit riverain, piéton, ou conducteur.

Pour rappel dans la rue, les chiens doivent être tenus en laisse. En cas d'accident provoqué par un animal, le propriétaire est responsable et non l'usager.

Réserve citoyenne

La réserve communale de sécurité civile permet d'aider les agents municipaux en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Pour y participer, il n'y a pas de critère particulier de recrutement, de condition d'âge ou d'aptitude physique. L'engagement prend la forme d'un contrat conclu avec le maire. Il n'y a pas de formation particulière à avoir ou à suivre, mais des séances d'information et des exercices sont régulièrement organisés par la mairie.

Les objectifs principaux étant de créer un dispositif identifié et structuré de mobilisation civique et de responsabilisation du citoyen, de valorisation et de développement des solidarités locales ainsi qu'un vecteur efficace de diffusion et la culture du risque ; doter la collectivité d'un cadre juridique et opérationnel pour la gestion des citoyens qui souhaitent s'impliquer bénévolement dans la prévention et la gestion de crise ; tant pour la commune que pour les autres partenaires.

Bien que des gestes individuels de solidarité ne manquent pas dans notre village, nous souhaitons mettre en place une réserve communale à Saint-Cyr. Les détails vous seront communiqués dans un prochain bulletin et vous pourrez faire acte de candidature.

Lutte contre la contamination du COVID-19

Sachant que le COVID-19 se transmet essentiellement par les voies aériennes, les compteurs dioxyde de carbone permettent de savoir si l'air d'un espace clos est correctement renouvelé.

Aussi, la commune a fait le choix de se doter de 6 appareils, un pour chacune des classes et les espaces communs que sont la restauration scolaire et la garderie. Surveiller la qualité de l'air et aérer en conséquence est un geste barrière tout aussi nécessaire que le port du masque ou la distanciation physique.

Civisme

- Sortir ses poubelles au bon moment permet de préserver notre cadre de vie. Les conteneurs doivent être rentrés dès le ramassage.
- Bloquer le passage des piétons en stationnant son véhicule sur un trottoir est interdit par le code de la route, sous peine d'être verbalisé.

CCDH

Prorogation de la validité des chèques cadeaux pour les commerces du territoire jusqu'au 28/02/2022.

Elections

Pour voter aux prochaines élections, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au **2 mars** (en ligne) ou jusqu'au **4 mars** (par formulaire 12669*02), ou en mairie.

Pour vérifier si vous êtes déjà inscrit : allez sur le site Service-Public.fr dans la rubrique Service en ligne : "vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote". A savoir : le jeune de 18 ans qui a fait son recensement citoyen est inscrit automatiquement sur les listes électorales.

Calendrier

- Présidentielles : 10 et 24 avril 2022
- Législatives : 12 et 19 juin 2022

Service National Universel

Ce service est destiné aux jeunes entre 15 et 17 ans qui souhaitent participer à la construction d'une société de l'engagement bâtie autour de la cohésion nationale. Le parcours comprend un stage collectif de deux semaines et une mission d'intérêt général. C'est dans ce cadre que la commune accueillera Kali Larregain durant le premier trimestre.

Le bénévolat... une chance pour notre village

S'engager de plein gré dans une action au service de la communauté, agir pour l'intérêt collectif de manière désintéressée, tel est le sens du bénévolat.

Les bénévoles sont la clé de voûte du secteur associatif. Être bénévole est accessible à tous ceux qui désirent agir pour le bien commun. La commune remercie les personnes qui s'impliquent dans les associations et encourage celles qui ont envie d'aller à leur rencontre.

Les 4 bonnes raisons de se lancer :

Le bénévolat favorise le lien social, est bon pour le moral et la santé physique, développe nos compétences, et permet de s'épanouir tout en valorisant l'estime de soi. La crise sanitaire du Covid-19 impacte également les associations et beaucoup d'activités sont perturbées voire stoppées. Ne pas baisser les bras, regarder l'avenir avec confiance et construire de nouveaux projets, tels sont nos souhaits pour cette nouvelle année !

L'engagement des bénévoles récompensé

Créée en fin d'année dernière, l'ARSP (Association de Rénovation et de Sauvegarde du Patrimoine), cette association œuvre pour la préservation et la rénovation du patrimoine bâti historique du village. La première initiative vise à remettre en état le four de la Ferme des Tourelles.

Le dimanche 5 décembre dernier, Paolo de Carvalho, Maire de Dourdan et président délégué du département de l'Essonne, a remis le trophée du mérite à son président Alain L'Anton en présence de Laëtitia Romeiro-Dias, députée et Jean-Pierre Moulin, Maire.



De g. à dr. Mme Romeiro-Dias, M. de Carvalho, M. Fonseca, M. L'Anton

Mariage

- Noël MEUNIER et Muriel SÉVÉRÉ le 11/12/2021

Décès

- Mme GÉRÉ Georgette, veuve LECLERC le 30/11/2021
- M. NICOLAZZO Jacques le 22/10/2021
- Mme DUHALDE Véronique, veuve MALPIN le 10/12/2021
- M. PEDRONO Henri, octobre 2021
- M. ROSELLO Jackie le 06/07/2021
- Mme HERBAULT Denise le 21/07/2021

Commémoration du 11 novembre

Jean-Pierre Moulin, le Maire et de nombreux habitants ont commémoré les morts pour la France et le 103ème anniversaire de l'Armistice de 1918.

Le 11 novembre est devenu un jour de mémoire, celui de l'Armistice de 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918). C'est en effet le 11 novembre 1918 que Clemenceau lit les conditions d'armistice. Il importe en effet que le courage et les sacrifices des soldats durant ces quatre années de guerre restent dans chaque mémoire.

Après la cérémonie, l'ensemble des participants était convié à une collation dans la salle de la Rémarde où était également proposée une exposition de photos du club « les capteurs d'images » de Roinville.



Retour en images



1 — Fête de la Pomme, octobre 2021 organisé par Saint-Cyr Ensemble

2 — M. MOULIN avec le père Noël et un St-Cyrien au marché du 05/12/2021

3 — Dégustation d'huîtres le 05/12/2021

4 — Stand Téléthon (de g. a dr. Mme la Sénatrice Jocelyne GUIDEZ, M. MOULIN, une bénévole)

5 — M. L'ANTON du Comité des Fêtes

6 — Le Noël des enfants organisé par le Comité des Fêtes

7 — Livres cadeaux offerts aux élèves de Saint-Cyr

8 — Distribution des colis de Noël (de g. a dr. M. BARRILLIE, M. MOULIN, M. DELMEIRE)

Agenda

- 21/01/22 - 20h AG Comité des fêtes (Salle polyvalente)
- 28.01/22 - 20h AG ARSP (Salle polyvalente)

Gardons le contact !

Suivez-nous sur Facebook (www.facebook.com/MairieSaintCyrsousDourdan) pour des actualités concernant notre village.

Abonnez-vous pour recevoir le bulletin d'informations par email en vous inscrivant ici: mairie@saint-cyr-sous-dourdan.fr et taper ABONNEMENT BULLETIN dans la ligne "Objet".



Mairie de Saint-Cyr-sous-Dourdan, 1 Route de Paris, 91410 Saint-Cyr-sous-Dourdan

01 64 59 01 29

Site : www.saint-cyr-sous-dourdan.fr